



Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 décembre 2022 à 19h32 à la salle de conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents :

Madame Nancy St-Pierre,	MAIRESSE
Monsieur Michel Bélanger,	Siège #1
Monsieur Jérémy Huckle,	Siège #2
Monsieur Charles Montamat,	Siège #3
Monsieur Francis Boucher,	Siège #4
Monsieur Renaud Ouellet,	Siège #6

Est absence :

Madame Manon Guérette,	Siège #5
------------------------	----------

Madame Hélène Tousignant, adjointe administrative est aussi présente.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Nancy Saint-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h32,

16 personnes assistent à la séance.

01-12-2022

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Boucher

QUE madame Hélène Tousignant soit nommée secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-12-2022

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2022**
- 5. Premier période de questions**
- 6. Informations et dépôt de documents**
 - 6.1 Correspondance
- 7. Administration générale**
 - 7.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 7.2 Dépôt des états financiers internes au 30 novembre 2022
 - 7.3 Services d'aide d'appoint en comptabilité
 - 7.4 Embauche de madame Marie-Ève Blache Gagné pour aide ponctuelle
 - 7.5 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
 - 7.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 7.7 Acceptation de soumission pour l'achat d'une thermopompe
 - 7.8 Avis de motion pour adoption du règlement 282-2022 portant sur la taxation 2023
 - 7.9 Offres de services de la Fédération Québécoise des Municipalités
 - 7.10 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2023
- 8. Sécurité publique et civile**

Pas de point à traiter
- 9. Travaux publics-Transports**
 - 9.1 Déneigement du Rang 7
- 10. Hygiène du milieu**
 - 10.1 Raccordement de l'Église au système d'eaux usées de la municipalité
 - 10.2 Demande de monsieur Yves Lavoie
- 11. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 11.1 Adoption du règlement 281-2022 portant sur les dérogations mineures
 - 11.2 Désignation de signataire au compte du comité de développement
- 12. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 12.1 Demandes de commandites
 - 12.2 Octroi de contrat pour entretien de la patinoire
 - 12.3 Embauche de monsieur Maxime Lemyre au poste d'aide à l'entretien de la patinoire
 - 12.4 Désignation de signataire au compte de l'O.T.J.
 - 12.5 Projet de transformation de l'Église en centre communautaire : décompte progressif #2
 - 12.6 Projet de transformation de l'Église en centre communautaire : décompte progressif #3
- 13. Acceptation de soumission pour correction acoustique de l'Église**

14. **Dossiers des Élus**
15. **Varia**
16. **Deuxième période de questions**
17. **Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jeremy Huckel

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-12-2022

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Charles Montamat

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2022 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 CORRESPONDANCE

Monsieur James Malano : remets sa lettre de démission à la municipalité pour le poste de directeur général et greffier-trésorier.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04-12-2022

7.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 5 décembre 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jeremy Huckle

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 5 décembre 2022 au montant de 217 390.89 \$ pour les comptes à payer et de 1 409.17 \$ pour les paiements incompressibles;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-12-2022

7.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 NOVEMBRE 2022

POINT REPORTÉ

~~**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 30 novembre 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;~~

~~**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;~~

~~EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR~~

~~**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour novembre 2022.~~

~~ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ~~

06-12-2022

7.3 SERVICES D'AIDE D'APPOINT EN COMPTABILITÉ

ATTENDU la vacance de poste à la direction générale de la municipalité;

ATTENDU QUE les conciliations bancaires doivent être effectuées;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Bélanger

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton au taux de 125\$/heure plus taxes applicables pour les services d'aide en comptabilité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-12-2022

**7.4 EMBAUCHE DE MADAME MARIE-ÈVE BLACHE GAGNÉ
POUR AIDE PONCTUELLE**

ATTENDU QUE la vacance de poste à la direction générale de la municipalité;

ATTENDU QUE madame Blache-Gagné possède l'expertise de la gestion des dossiers de développement auprès de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Jeremy Huckel

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de madame Marie-Ève Blache-Gagné au taux de 27\$ de l'heure pour les services d'aide ponctuelle dans la gestion de différents dossiers municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-12-2022

**7.5 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA
PÉRIODE DES FÊTES**

ATTENDU la fermeture des bureaux du gouvernement et des autres partenaires administratifs de la municipalité dans le temps des fêtes;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Charles Montamat

QUE le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-12-2022

**7.6 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément aux exigences de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, les membres du Conseil municipal déposent, séance tenante, leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

Madame Hélène Tousignant, adjointe administrative, déclare avoir reçu toutes les déclarations des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

10-12-2022

7.7 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE DEUX THERMOPOMPES

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Bélanger

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de Climatisation PL aux coûts de 8 800 \$ plus taxes applicables pour l'achat de deux thermopompes Panasonic, série XE Climapure 9 000 BTU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-12-2022

7.8 - AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 282-2022 PORTANT SUR LA TAXATION 2023

M. Francis Boucher donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement 282-2022 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2023 sera adopté.

Le projet de règlement 282-2022 est déposé.

12-12-2022

7.9 OFFRES DE SERVICES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 205 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska désire utiliser les services de la FQM pour la recherche d'un directeur général intérimaire ainsi que pour la dotation permanente à la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Renaud Ouellet

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent

et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur;

QUE madame Nancy Saint-Pierre mairesse soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska les offres de services de la FQM ainsi que tous autres documents liés à ces offres de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-12-2022

7.10 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2023

ATTENDU QUE pour l'année 2023 les séances régulières du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska se tiendront les premiers lundis de chaque mois ou les mardis lors de jours fériés;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Boucher

QUE le conseil municipal adopte les dates suivantes pour les séances du conseil 2023 :

SÉANCES DE CONSEIL 2023		
JOURNÉE	DATE	HEURE
Lundi	9 janvier 2023	19h30
Lundi	6 février 2023	19h30
Lundi	6 mars 2023	19h30
Lundi	3 avril 2023	19h30
Lundi	1 mai 2023	19h30
Lundi	5 juin 2023	19h30
Lundi	3 juillet 2023	19h30
Lundi	7 août 2023	19h30
Lundi	11 septembre 2023	19h30
Lundi	2 octobre 2023	19h30
Lundi	6 novembre 2023	19h30
Lundi	4 décembre 2023	19h30

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

14-12-2022

9.1 DÉNEIGEMENT DU RANG 7

POINT REPORTÉ

~~IL EST PROPOSÉ PAR _____~~

~~**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de C.G. Thériault au montant de _____ plus taxes applicables pour le déneigement du Rang 7~~

~~ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ~~

10. HYGIÈNE DU MILIEU

15-12-2022

10.1 RACCORDEMENT DE L'ÉGLISE AU SYSTÈME D'EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ

POINT ANNULÉ

~~IL EST PROPOSÉ PAR _____~~

~~**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de C.G. Thériault au montant de 4 150\$ plus taxes applicables pour le branchement de la salle communautaire de l'Église au réseau d'eaux usées existant.~~

~~ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ~~

16-12-2022

10.2 DEMANDE DU MATRICULE 7278 35 2238

ATTENDU la demande du matricule 7278 35 2238 dans le cadre de la vidange de son installation septique;

ATTENDU QU'un citoyen ne peut engager de frais au nom de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Charles Montamat

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska refuse la demande de remboursement du matricule 7278 35 2238 pour les frais d'entretien de son installation septique. Le conseil demande au matricule 7278 35 2238 de rendre l'ouverture de sa fosse conforme. Le conseil s'engage à effectuer un suivi auprès de l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

17-12-2022

11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 281-2022 PORTANT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 28 novembre 2022 et que le dépôt du projet a eu lieu lors de la même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jeremy Huckle

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement # 282-2022 portant sur les dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-12-2022

11.2 DÉSIGNATION DE SIGNATAIRE AU COMPTE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska possède des liens sur différents comités où elle siège;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Boucher

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme madame Hélène Tousignant à titre de responsable principal et signataire sur le compte bancaire 31538 du Comité de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19-12-2022

12.1 DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Boucher

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie des commandites aux organismes suivants :

Unité Domrémy de Saint-Pascal Inc.	100.00 \$
École secondaire Chanoine-Beaudet	100.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-2022

12.2 OCTROI DE CONTRAT POUR ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU les activités à la patinoire publique de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entretenir la glace pour l'utilisation sécuritaire des lieux par les usagers;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jeremy Huckle

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte l'embauche de M. Nicolas Duval, selon le contrat de travail d'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-12-2022

12.3 EMBAUICHE DE MONSIEUR MAXIME LEMYRE AU POSTE D'AIDE À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU les activités à la patinoire publique de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Charles Montamat

QUE les élus de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauchent M. Maxime Lemyre comme substitut pour l'entretien de la patinoire extérieure durant la saison 2022-2023 et pour la surveillance du centre des loisirs;

QUE les conditions salariales de M. Lemyre soient au salaire minimum en vigueur au Québec au moment de son embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-2022

12.4 DÉSIGNATION DE SIGNATAIRE AU COMPTE DE L'OTJ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska possède des liens sur différents comités où elle siège;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Renaud Ouellet

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme madame Hélène Tousignant à titre de responsable principal et signataire sur le compte bancaire 120727 de l'OTJ de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-12-2022

12.5 PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE EN CENTRE COMMUNAUTAIRE : DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Bélanger

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de payer à Construction Marcel Charest et Fils Inc. le certificat de paiement #2 au montant de 144 686.43 \$;

QUE les sommes reliées à ce paiement soient imputées au projet de transformation de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-2022

12.6 PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE EN CENTRE COMMUNAUTAIRE : DÉCOMPTE PROGRESSIF #3

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Boucher

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de payer à Construction Marcel Charest et Fils Inc. le certificat de paiement #3 au montant de 240 732.85\$;

QUE les sommes reliées à ce paiement soient imputées au projet de transformation de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-2022

**12.7 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR CORRECTION
ACOUSTIQUE DE L'ÉGLISE**

POINT REPORTÉ

~~IL EST PROPOSÉ PAR _____~~

~~**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de Spica Acoustique au montant de 47 641.15\$ avant taxes applicables pour la correction acoustique de l'Église.~~

~~ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ~~

13. DOSSIERS DES ÉLUS

14. VARIA

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

26-12-2022

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Francis Boucher de la lever de l'assemblée à 22h06.

Nancy Saint-Pierre
Mairesse

Hélène Tousignant
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Nancy Saint-Pierre
Mairesse